



**SDIS
TARN**
Sapeurs-Pompiers

Service gestion des fonctionnaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

Fixant la composition de la
commission administrative paritaire
des personnels administratifs et
techniques de catégorie B

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 4 juillet 2014 portant désignation des nouveaux membres représentant l'administration à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie B du SDIS du Tarn,

VU le procès-verbal établi le 4 décembre 2014 à l'issue des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie B du SDIS du Tarn,

VU le procès-verbal des opérations de tirage au sort du 4 décembre 2014 pour compléter les sièges non pourvus par voie d'élection,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La composition de la Commission Administrative Paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie B du SDIS du Tarn, s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Titulaires

Michel BENOIT
Jean-Paul RAYNAUD
Martine COURVEILLE

Suppléants

Philippe GONZALEZ
Christophe TESTAS
Georges BOUSQUET

Représentants du personnel :

Titulaires

Christophe MOREL
Amanç TAYAC
Francis CAUSSIGNAC

Suppléants

Martine AVEROUS
Michel CRISTOL
Carmen MARTINS

A Albi le :

12 DEC 2014

Le président

Michel BENOIT

